

Le jeudi 28 février 2013

Objet : Indice 430 et jour de carence

Monsieur le Directeur,

Suite à l'annonce officielle de la fin du contingentement de l'échelon spécial (8ème échelon) de l'échelle 6 (Indice 430), nous vous demandons de faire le nécessaire afin de permettre aux agents concernés de bénéficier de cet échelon dés les prochaines CAPL dont nous souhaiterions connaître la date.

La CGT du CH Lavaur vous a interpellé récemment sur ce sujet au CTE du 12/02/13 considérant ce contingentement anormal et injuste.

Nous sommes heureux de cette avancée que l'on peut attribuer à l'action syndicale : Il n'y aura donc plus de ratio de 30 % pour atteindre cet échelon et les agents de la catégorie C administratifs et soignants peuvent y prétendre après 4 ans dans l'échelon 7.

Dernier point le jour de carence.

La CGT en a fait l'objet d'une campagne de pétitions ; de nombreuses interventions ont été entreprises localement contre le jour de carence, certaines de ces actions tant locales que nationales permettent sa non application.

Dès lors, forte de ce succès, la CGT du CH Lavaur vous demande dès à présent de ne plus appliquer ce dispositif (de la journée de carence) qui va être abrogé, comme cela se fait dans d'autres établissements.

En effet, l'annonce de la Ministre d'abroger cette journée de carence par une mesure législative dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement sera, sans nul doute, accompagné d'une mesure rétroactive et obligera l'Etablissement à rembourser à chaque agent concerné le prélèvement effectué.

Nous vous proposons donc une mesure de bons sens, que vous saurez saisir, celle de ne plus pénaliser les agents contraints par l'accident ou la maladie à arrêter leur travail.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Copie M.DELMAS DRH Patrick ESTRADE et Jacqueline GUYET, Co secrétaires.